

## **RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 23 septembre 2014**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, s'est réuni le 23 septembre 2014, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet dernier a été approuvé.

#### **Trottoir rue des Follières :**

Le conseil municipal a décidé de modifier la délibération de juillet 2014 concernant la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) concernant l'aménagement du trottoir rue des Follières pour un prolongement de ce trottoir. Le coût des travaux s'élève désormais à 13 156,80€ TTC.

Ce trottoir répondra aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite avec une largeur de 1,40 mètre.

#### **Budget 2014 - Décision modificative N°1 :**

Le conseil municipal a donné son avis favorable à la décision modificative N°1 au budget 2014 concernant :

- l'augmentation des dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 15 686€,
- l'augmentation des dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 34 800€. Ces dépenses d'investissement concernent la réalisation des travaux suivants : trottoir rue des Follières, clôture autour des serres municipales, travaux aux écoles et au presbytère, travaux de prévention de risque d'inondation à La Trigalle,... Ces travaux seront financés par une augmentation des recettes d'investissement, dont une augmentation de l'emprunt pour un montant de 22 800€.

#### **Affaires et questions diverses :**

Le club des aînés dispose désormais d'une salle à la mairie pour leurs rencontres deux après-midi par semaine.

Il est rappelé que la mairie est ouverte le samedi matin de 10h00 à 12h00 et qu'une permanence du maire ou d'un adjoint est assurée.